

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de transition énergétique NOVASTEAM

Par arrêté préfectoral du 3 février 2022, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture d'une enquête publique de 32 jours, du **lundi 28 février 2022 à 08h00 au jeudi 31 mars 2022 inclus à 17h30**, portant sur la demande présentée par la société SUEZ RV France afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une centrale de préparation et de valorisation énergétique de Combustibles Solides de Récupération (CSR), nommée NOVASTEAM, sur le territoire de la commune de Laneuveville-devant-Nancy, lieu-dit « Le Vaquené ».

La présente demande porte sur la construction et l'exploitation d'une unité de préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR) et d'une installation de production de chaleur d'une puissance de 55 MW PCI pouvant valoriser jusqu'à 140 000 tonnes de CSR par an. Ce projet, qui comporte également une chaudière de secours et d'appoint au gaz naturel de 49,5 MW PCI, a pour objet de fournir en vapeur le site industriel voisin exploité par la société NOVACARB à Laneuveville-devant-Nancy, en se substituant à 2 chaudières au charbon actuellement en service sur ce site.

L'enquête publique se déroulera dans la mairie de la commune de Laneuveville-devant-Nancy. M. Francis GERARD, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment une étude d'impact, l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Grand Est sur cette étude d'impact et le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAe, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie de la commune de Laneuveville-devant-Nancy (du lundi au vendredi : 08h00-12h00 et 13h30-17h30) ;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur selon les modalités précisées ci-après ;
- sur le site internet dédié à l'enquête du lundi 28 février 2022 à 08h00 au jeudi 31 mars 2022 à 17h30 à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/projet-novasteam>
- sur un poste informatique accessible sur rendez-vous à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6 rue Sainte Catherine à NANCY), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :
 - par mail : pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr
 - par téléphone : 03 83 34 25 52.

Toute personne peut demander à obtenir des informations sur le projet en adressant une demande écrite à la société SUEZ RV NORD-EST – A l'attention de Mme AGOGUÉ, 17 rue de Copenhague – 67300 SCHILTIGHEIM.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance transmise au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Laneuveville-devant-Nancy – A l'attention de M. Francis GERARD, commissaire enquêteur – 35 rue du Général Patton - 54410 Laneuveville-devant-Nancy ;
- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de la commune de Laneuveville-devant-Nancy aux jours et heures habituels d'ouverture au public indiqués ci-avant ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/projet-novasteam>
- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront à la mairie de Laneuveville-devant-Nancy aux jours et heures suivants :
 - lundi 28 février 2022 de 09h00 à 11h00
 - mardi 8 mars 2022 de 17h00 à 19h00
 - samedi 12 mars 2022 de 09h00 à 11h00
 - mercredi 23 mars 2022 de 14h00 à 16h00
 - jeudi 31 mars 2022 de 14h30 à 17h30.

Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de Laneuveville-devant-Nancy et devra notamment respecter les consignes suivantes :

- se munir d'un masque ;
- se désinfecter les mains avant de consulter le dossier et/ou le registre d'enquête ;
- se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre d'enquête ;
- respecter les règles de distanciation sociale.

Au terme de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), le préfet de Meurthe-et-Moselle pourra accorder ou refuser la présente demande d'autorisation environnementale.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie de la commune de Laneuveville-devant-Nancy ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle sur rendez-vous pris selon les modalités précisées ci-avant ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (Rubrique « Politiques publiques » « Enquêtes et consultations publiques » – « Enquêtes publiques »).